

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 5.332.206, un actif net de D : 5.300.796 et un bénéfice de la période de D : 45.261.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 30 juin 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les placements monétaires et les disponibilités représentent au 30 juin 2017, 5,04% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par ailleurs, les emplois en titres émis par la « CIL » représentent, au 30 juin 2017, 10,31% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Investissement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 24.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le deuxième trimestre s'élève à D : 6.371, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 12.524.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, Le 27 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Portefeuille-titres	4	<u>4 509 054,718</u>	<u>6 985 567,733</u>	<u>5 886 997,350</u>
Obligations et valeurs assimilées		4 410 455,775	6 520 530,902	5 539 736,445
Tires des Organismes de Placement Collectif		98 598,943	465 036,831	347 260,905
Placements monétaires et disponibilités		<u>268 823,875</u>	<u>2 433 943,679</u>	<u>1 554 506,747</u>
Placements monétaires	5	258 303,168	2 430 175,375	1 549 772,943
Disponibilités		10 520,707	3 768,304	4 733,804
Créances d'exploitation	6	<u>554 327,509</u>	<u>15 961,864</u>	<u>97 600,019</u>
TOTAL ACTIF		<u>5 332 206,102</u>	<u>9 435 473,276</u>	<u>7 539 104,116</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	18 394,360	29 344,401	18 646,095
Autres créditeurs divers	8	13 015,995	841,598	3 681,731
TOTAL PASSIF		<u>31 410,355</u>	<u>30 185,999</u>	<u>22 327,826</u>
ACTIF NET				
Capital	9	5 213 529,931	9 230 724,706	7 254 075,368
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		24,636	70,500	59,707
Sommes distribuables de la période		87 241,180	174 492,071	262 641,215
ACTIF NET		<u>5 300 795,747</u>	<u>9 405 287,277</u>	<u>7 516 776,290</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>5 332 206,102</u>	<u>9 435 473,276</u>	<u>7 539 104,116</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	<i>Période du 01/04 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	<i>Année 2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	64 467,749	130 470,198	84 330,322	167 048,017	320 035,553
Revenus des obligations et valeurs assimilées		60 525,869	126 528,318	80 753,421	163 471,116	316 458,652
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		3 941,880	3 941,880	3 576,901	3 576,901	3 576,901
Revenus des placements monétaires	11	2 102,555	8 682,707	25 113,087	54 318,704	98 137,662
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		66 570,304	139 152,905	109 443,409	221 366,721	418 173,215
Charges de gestion des placements	12	(12 290,420)	(26 093,201)	(19 724,954)	(39 981,021)	(77 933,508)
REVENU NET DES PLACEMENTS		54 279,884	113 059,704	89 718,455	181 385,700	340 239,707
Autres charges	13	(1 418,871)	(3 136,962)	(2 423,126)	(4 917,045)	(9 603,181)
Contribution Conjoncturelle	8	(6 370,655)	(12 524,135)	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		46 490,358	97 398,607	87 295,329	176 468,655	330 636,526
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 200,032)	(10 157,427)	796,725	(1 976,584)	(67 995,311)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		39 290,326	87 241,180	88 092,054	174 492,071	262 641,215
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 200,032	10 157,427	(796,725)	1 976,584	67 995,311
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(6 029,815)	6 653,268	1 510,654	14 705,331	7 312,088
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		4 800,900	(4 200,977)	0,900	13 786,720	30 656,846
RESULTAT DE LA PERIODE		45 261,443	99 850,898	88 806,883	204 960,706	368 605,460

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2017</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2016</i>	<i>Année 2016</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	45 261,443	99 850,898	88 806,883	204 960,706	368 605,460
Résultat d'exploitation	46 490,358	97 398,607	87 295,329	176 468,655	330 636,526
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 029,815)	6 653,268	1 510,654	14 705,331	7 312,088
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 800,900	(4 200,977)	0,900	13 786,720	30 656,846
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(186 117,428)	(186 117,428)	(308 751,300)	(308 751,300)	(308 751,300)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(897 125,033)	(2 129 714,013)	66 992,982	(503 946,597)	(2 556 102,338)
Souscriptions					
- Capital	991 493,534	1 729 484,370	4 100 949,144	4 211 459,234	4 988 682,674
- Régularisation des sommes non distribuables	603,277	866,217	12 901,386	13 102,576	15 982,216
- Régularisation des sommes distribuables	28 895,687	59 212,980	175 759,913	180 020,760	203 537,927
Rachats					
- Capital	(1 847 269,327)	(3 771 771,846)	(4 022 303,309)	(4 680 492,861)	(7 436 141,406)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 132,514)	(1 576,469)	(12 656,620)	(14 052,869)	(24 633,625)
- Régularisation des sommes distribuables	(69 715,690)	(145 929,265)	(187 657,532)	(213 983,437)	(303 530,124)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 037 981,018)	(2 215 980,543)	(152 951,435)	(607 737,191)	(2 496 248,178)
ACTIF NET					
En début de période	6 338 776,765	7 516 776,290	9 558 238,712	10 013 024,468	10 013 024,468
En fin de période	5 300 795,747	5 300 795,747	9 405 287,277	9 405 287,277	7 516 776,290
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	59 550	71 195	89 916	95 313	95 313
En fin de période	51 151	51 151	90 691	90 691	71 195
VALEUR LIQUIDATIVE	103,630	103,630	103,707	103,707	105,580
TAUX DE RENDEMENT	0,82%	1,65%	0,92%	2,12%	3,90%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2017**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017, à D : 4.509.054,718 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		4 271 828,150	4 410 455,775	83,20%
<u>Obligations de sociétés</u>		2 689 823,900	2 760 587,065	52,08%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	159 975,000	164 971,537	3,11%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	40 000,000	40 190,247	0,76%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	60 000,000	63 216,000	1,19%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	200 000,000	209 604,384	3,95%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	79 996,100	81 653,478	1,54%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	123 016,000	125 593,489	2,37%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	53 309,200	54 060,133	1,02%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	90 000,000	92 870,729	1,75%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	112 500,000	114 889,835	2,17%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	30 000,000	30 551,343	0,58%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	80 000,000	82 540,712	1,56%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	90 000,000	94 985,162	1,79%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	120 000,000	123 038,334	2,32%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	90 001,800	90 238,609	1,70%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	120 000,000	124 909,414	2,36%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	20 000,000	20 222,773	0,38%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	20 000,000	20 305,490	0,38%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	235 000,000	239 452,767	4,52%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	79 963,800	80 896,250	1,53%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	45 000,000	45 495,452	0,86%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	60 000,000	62 494,685	1,18%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	80 000,000	81 945,600	1,55%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	100 000,000	103 384,986	1,95%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	102 021,370	1,92%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	90 000,000	93 614,301	1,77%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	112 500,000	117 300,082	2,21%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	28 562,000	29 132,692	0,55%

Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	120 000,000	120 253,019	2,27%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	150 000,000	150 754,192	2,84%
Emprunt National		87 500,000	87 633,953	1,65%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	87 500,000	87 633,953	1,65%
Bons du trésor assimilables		1 494 504,250	1 562 234,757	29,47%
BTA-5,5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	410 243,501	7,74%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	300 520,762	5,67%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	101 215,173	1,91%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	253 023,855	4,77%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	196 751,987	3,71%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	98 364,375	1,86%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	202 115,104	3,81%
Titres des Organismes de Placement Collectif		100 820,527	98 598,943	1,86%
Actions SICAV				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	713,818	0,01%
GO SICAV	975	100 097,400	97 885,125	1,85%
Total		4 372 648,677	4 509 054,718	85,06%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			84,56%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à D : 258.303,168 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30/06/2017</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		255 863,331	258 303,168	4,87%
AMEN BANK		255 863,331	258 303,168	4,87%
Total général		255 863,331	258 303,168	4,87%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			4,84%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à D : 554.327,509 contre D : 15.961,864 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	148 186,727	15 761,864	31 558,254
Intérêts échus sur certificats de dépôt à encaisser	-	-	965,500
Obligations échus à encaisser	-	-	64 790,000
Cession de BTA à encaisser	405 806,247	-	-
Autres	334,535	200,000	286,265
Total	554 327,509	15 961,864	97 600,019

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 juin 2017 à D : 18.394,360 contre D : 29.344,401 au 30 juin 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Smart Asset Management	4 750,478	7 605,343	7 208,161
Maxula Bourse	11 067,158	18 692,878	8 587,575
Rémunération du dépositaire	2 576,724	3 046,180	2 850,359
Total	18 394,360	29 344,401	18 646,095

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2017 à D : 13.015,995 contre D : 841,598 au 30 juin 2016 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2017</u>	<u>30/06/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Solde des souscriptions et rachats	-	-	-
Redevance du CMF	424,783	774,850	682,378
Retenue à la source sur commissions	-	-	2 932,276
Contribution Conjoncturelle (*)	12 524,135	-	-
Autres	67,077	66,748	67,077
Total	13 015,995	841,598	3 681,731

(*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 24.798, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du deuxième trimestre s'est élevée à D : 6.371, le cumul de la contribution prise en charge au 30 juin 2017, s'élève à D : 12.524.

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2017, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2016

Montant	7 254 075,368
Nombre de titres	71 195
Nombre d'actionnaires	100

Souscriptions réalisées

Montant	1 729 484,370
Nombre de titres émis	16 974
Nombre d'actionnaires nouveaux	17

Rachats effectués

Montant	(3 771 771,846)
Nombre de titres rachetés	(37 018)
Nombre d'actionnaires sortants	(17)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(4 200,977)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 653,268
Régularisation des sommes non distribuables	(710,252)

Capital au 30-06-2017

Montant	5 213 529,931
Nombre de titres	51 151
Nombre d'actionnaires	100

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 64.467,749 pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017, contre D : 84.330,322 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2017	Du 01/01 Au 30/06/2017	Du 01/04 Au 30/06/2016	Du 01/01 Au 30/06/2016	Année 2016
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u> <i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	37 140,959	73 731,334	45 621,287	92 935,505	175 833,304
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	23 384,910	52 796,984	35 132,134	70 535,611	140 625,348
<u>Dividendes</u> <i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- des titres OPCVM	3 941,880	3 941,880	3 576,901	3 576,901	3 576,901
TOTAL	64 467,749	130 470,198	84 330,322	167 048,017	320 035,553

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 2.102,555 contre D : 25.113,087 pour la même période de l'exercice 2016, et représente le montant des intérêts sur les dépôts et les certificats de dépôt, et se détaille comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2017	Du 01/01 Au 30/06/2017	Du 01/04 Au 30/06/2016	Du 01/01 Au 30/06/2016	Année 2016
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	6 980,998	13 993,083	15 146,557
Intérêts des dépôts à vue	1 185,330	3 328,977	2 820,529	4 614,036	10 431,598
Intérêts des certificats de dépôt	917,225	5 353,730	15 311,560	35 711,585	72 559,507
TOTAL	2 102,555	8 682,707	25 113,087	54 318,704	98 137,662

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 12.290,420 contre D : 19.724,954 pour la même période de l'exercice 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2017	Du 01/01 Au 30/06/2017	Du 01/04 Au 30/06/2016	Du 01/01 Au 30/06/2016	Année 2016
Commission de gestion	4 750,478	10 304,436	7 605,343	15 397,870	30 198,772
Commission de distribution	4 919,942	11 068,765	9 207,611	18 691,151	36 442,736
Commission de dépôt	2 620,000	4 720,000	2 912,000	5 892,000	11 292,000
Total	12 290,420	26 093,201	19 724,954	39 981,021	77 933,508

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/04/2017 au 30/06/2017 à D : 1.418,871 contre D : 2.423,126 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/04 Au 30/06/2017	Du 01/01 Au 30/06/2017	Du 01/04 Au 30/06/2016	Du 01/01 Au 30/06/2016	Année 2016
Redevance du CMF	1 365,883	3 018,822	2 374,714	4 814,843	9 412,657
Commissions bancaires	52,988	118,140	48,412	102,202	190,524
Total	1 418,871	3 136,962	2 423,126	4 917,045	9 603,181

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.